

Karine Crousaz

DORMIR À SON AISE?
VEILLES ET SOMMEIL CHEZ JEAN CALVIN

Les causes du décès de Calvin sont décrites de la manière suivante par son successeur à la tête de l'Église de Genève, Théodore de Bèze, dans son célèbre ouvrage intitulé *Icones, id est verae imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium*, sorte de *Who's Who* illustré de la Réforme protestante publié en 1580, seize ans après la mort de son ami et collègue:

Obiit autem Genevae Calvinus ex phtisi vigiliis et ieiuniis immodicis contracta [...].

Calvin est décédé à Genève d'une phtisie contractée à cause de veilles et de jeûnes immodérés¹.

Voyons-nous représentée ici, de la part de Bèze, l'image d'un Calvin ascétique, voire monacal, qui restreint volontairement son sommeil et se prive de nourriture au point de s'en rendre malade et d'en mourir? Et si tel est le cas, cette ascèse est-elle valorisée par Bèze? Que ce ne soit pas entièrement le cas, nous pouvons nous en rendre compte immédiatement grâce à l'adjectif à connotation négative *immodicis* (sans mesure, immodérés) qui accompagne *vigiliis et ieiuniis*. Néanmoins, quelle qu'en soit la cause et qu'elle ait été volontaire ou non, cette privation de

1. T. de Bèze, *Icones, id est verae imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium*, [...] *additis eorundem vitae et operae descriptionibus, quibus adjectae sunt nonnullae picturae quas emblemata vocant*, Genève 1580, f. R3^r. Je remercie Bernard Andenmatten, Daniela Solfaroli Camillocci et Ueli Zahnd pour leur relecture attentive de cet article. Sans mention contraire, les traductions du latin en français sont de K. Crousaz.

sommeil et de nourriture présentée par Bèze dans les *Icones* comme étant à l'origine de la maladie mortelle du réformateur a contribué à former une image ascétique de Calvin pour la postérité. Elle est d'ailleurs soulignée par le portrait gravé qui accompagne le texte de Bèze, où figure un Calvin tout ridé, voire desséché, aux yeux cernés (fig. 1).



Fig. 1. «Ioannes Calvinus», in T. de Bèze, *Icones, id est verae imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium [...]*, Genève 1580, f. R₂ verso. (Bibliothèque de Genève, exemplaire Ba 1694, photo e-rara, <https://doi.org/10.3931/e-rara-6395>, Public Domain Mark).

Mais quel a été le rythme veille-sommeil de Calvin? Était-il aussi ascétique que son portrait dans les *Icones* semble le suggérer? Ce réformateur a-t-il encouragé les pasteurs et/ou les fidèles à une certaine privation volontaire de sommeil? Comment s'est-il positionné vis-à-vis des réveils imposés au milieu de la nuit aux moines et moniales dans l'Église romaine, et vis-à-vis des privations extrêmes de sommeil de la tradition monastique? Plus largement, quelle est la place du sommeil dans l'œuvre calvinienne? Calvin a-t-il valorisé positivement ou perçu négativement le sommeil? Voici les principales questions auxquelles cette contribution est dédiée. Se basant sur la correspondance et les sermons de Calvin, ainsi que sur son *Institution de la religion chrétienne*², cet article est divisée en trois parties: la première est consacrée au sommeil vécu par le réformateur, tel qu'il est possible de le reconstituer grâce aux indices transmis par sa correspondance conservée, la deuxième observe la perception des veilles religieuses par Calvin et la troisième analyse la manière dont le réformateur représente le sommeil physiologique dans son œuvre et le valorise, ou dévalorise.

Le sommeil de Calvin

La correspondance de Calvin offre quelques rares éclairages sur les rythmes veille-sommeil du réformateur. Les horaires du XVI^e siècle, il ne s'agit pas d'un élément propre à Calvin, sont légèrement décalés par rapport aux horaires standards d'aujourd'hui. Dans la Genève de Calvin, les enfants commencent ainsi à l'école à 6 heures en été et à 7 heures en hiver, et le premier sermon du matin, désigné comme le sermon du point du jour, a lieu à l'aurore. Pour éviter les troubles, le Conseil de Genève décide en 1547 qu'il est interdit de se trouver dans les rues sans

2. J'ai employé l'édition des œuvres complètes de Calvin: *Johannis Calvini Opera quae supersunt omnia*, éd. W. Baum, E. Cunitz, E. Reuss, Brunswick; Berlin 1863-1900, 59 volumes (coll. Corpus Reformatorum; n° 29-87), abrégée ci-après CO. L'ensemble de cette édition est librement accessible via le site <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:650>. La correspondance se trouve aux volumes 10 à 20. Ci-après, les lettres publiées dans CO sont abrégées L. suivi du numéro de la lettre.

chandelle le soir après 9 heures sous risque d'emprisonnement³. Calvin se lève donc tôt selon notre perspective actuelle (il affirme par exemple s'être rendu au chevet de Madame de Normandie à 5 heures du matin)⁴, mais cela n'a rien d'exceptionnel pour ses contemporains. Il semble même que par rapport à certains de ses collègues réformateurs, il ait davantage protégé son sommeil contre des horaires de travail tardifs ou très matinaux. Le soir, Calvin se couche probablement vers les 9 heures⁵. Il ne fait jamais état dans sa correspondance d'un travail tard dans la nuit, comme c'est en revanche régulièrement le cas de Théodore de Bèze ou de Heinrich Bullinger, successeur de Zwingli à la tête de l'Église de Zurich. Au contraire, Calvin n'hésite pas à s'excuser auprès de ses correspondants de ne leur avoir pas écrit plus tôt en argumentant que le départ précoce d'un messenger n'était pas compatible avec son sommeil. Ainsi affirme-t-il en juillet 1542 à son ami Guillaume Farel que Sébastien Castellion l'avait averti trop tard de son départ pour qu'il puisse lui écrire:

Sébastien est venu vers moi à l'approche de la nuit et m'a dit qu'il partirait le lendemain de très grand matin. Quant à moi je n'osais pas écrire le même jour, de peur que cela ne soit néfaste à ma santé, et je

3. Concernant le sermon désigné comme celui «de l'aube du jour» ou «au point du jour», cf. par exemple ce passage des *Ordonnances ecclésiastiques* de 1561 (CO, vol. 10, col. 99): «Quant au nombre, lieu et temps des predications, qu'il y soit avisé selon l'exigence des temps. Mais que le Dimanche pour le moins il y ait sermon au point du jour à saint Pierre et à saint Gervais, et à l'heure accoustumée audict saint Pierre, à la Magdalene, et à saint Gervais». Cf. également CO, vol. 11, col. 20 et 40. Pour le début de l'école, CO, vol. 11, col. 73. Pour la décision de ne laisser personne se déplacer le soir après neuf heures sans chandelles, cf. CO, vol. 12, col. 642, n. 3. Cf. également M. Engammare, «Organisation du temps et discipline horaire chez Calvin et à Genève au XVI^e siècle: vers une spiritualité temporelle», in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 157/2 (juillet-décembre 1999), *Construire le temps: normes et usages chronologiques à l'époque moderne et contemporaine*, 341-67 et M. Engammare, «Calvin the Workaholic», in *Calvin and His Influence*, 1509-2009, éd. I. Backus and Ph. Benedict, Oxford 2011, 67-83.

4. CO, L. 1179, Calvin à Madame de Cany, [Genève], 29 avril 1549.

5. Lorsqu'en mai 1547 un visiteur, le sieur de Parey, vient trouver Calvin aux environs de 9 heures du soir, celui-ci juge que «c'estoit bien tard» et le renvoie après avoir échangé seulement quelques mots. CO, L. 912, Calvin à M. de Falais, 26 mai [1547].

n'ai pas l'habitude de me lever de si bon matin pour que je puisse devancer par mon zèle sa promptitude⁶.

Bien entendu, Calvin a cherché dans ce message une excuse à fournir à Farel. Mais son contenu ne doit pas pour autant être minimisé: il montre d'une part que vouloir protéger sa santé en ne travaillant pas le soir est un argument jugé valable par Calvin⁷ et, d'autre part, que Calvin ne craint pas d'écrire, du moins à un ami qui le connaît bien, qu'il est moins matinal que Castellion. D'autres mentions de réveils relativement tardifs figurent dans les lettres composées par Calvin⁸. Par ailleurs, le réformateur a l'impression que plusieurs de ses amis français lui reprochent de faire preuve de paresse dans l'écriture de ses lettres. C'est du moins ce dont il se plaint à Bullinger qu'il félicite de sa modération, en souhaitant que d'autres comprennent qu'il est possible de cultiver une amitié tout en écrivant avec parcimonie⁹. Ce n'est évidemment pas une impression de paresse que nous donne aujourd'hui la riche correspondance de Calvin, néanmoins, il ressort de

6. CO, L. 407, Calvin à Farel, [Genève, juillet 1542]: *Sebastianus [...] venit ad me sub noctem dixitque postridie summo mane se iturum. Ego autem nec eo die scribere audebam ne valetudini offenderet, et non soleo tam mane surgere, ut antevertere mea diligentia eius celeritatem possem.*

7. Sur le thème du travail intellectuel à bannir le soir pour protéger son sommeil et sa santé cf. K. Crousaz, «Erasmus and Sleep: A Case Study for the History of Sleep in the Early Modern Period» *Sixteenth Century Journal*, 54/3 (2024), à paraître.

8. Cf. exemple la lettre n° 221 écrite de Strasbourg à Farel le 21 juin [1540] où Calvin s'excuse de devoir interrompre sa conversation à distance avec son ami parce qu'il s'est levé trop tard: *Vale, frater mi integerrime. Cogor enim hic abrumperre sermonem, quia nimis sero exorsus sum.*

9. CO, L. 1450, Calvin à Bullinger, Genève, 20 mars 1551: *Et sane ita assiduus scriptionibus fatigor, ut propemodum saepe taedio fractus literas ipsas oderim. Utinam tua haec moderatio apud alios valeret, ut parcius scribendo amicitiam fideliter colere liceret. Sed Galli nostri hac in parte plus quam inconsiderate me urgent. Ita fit ut vulgo satis faciens, pigritiae me apud praecipuos amicos suspectum reddam.* Cf. une plainte similaire dans une lettre à Farel, déjà en 1539 (CO, L. 197). Néanmoins, il semble plutôt que les proches de Calvin le priaient de se reposer davantage, en particulier à partir de ses maladies de 1556 et 1558. Cf. la lettre 2467 de Viret à Calvin du 26 mai 1556, où le pasteur de Lausanne supplie le pasteur de Genève de prendre davantage soin de lui-même en lui rappelant un dicton célèbre tiré des distiques de (Pseudo-)Caton: *quod caret alterna requie durabile non est.*

plusieurs de ses lettres que le réformateur lie une bonne qualité de sommeil à sa santé et qu'il essaie de protéger son sommeil. Il semble y être généralement bien parvenu, en dehors des phases de maladie. Toutefois, même en bonne santé, il confie parfois que son sommeil est momentanément perturbé par de la tristesse ou des soucis. Il confie ainsi son soulagement à Farel lorsque les Genevois ont finalement accepté d'extrader vers le royaume de France un receveur-général des finances de Rouen qu'ils avaient gardé prisonnier durant trois mois:

Grâce à l'admirable bonté de Dieu, nous sommes désormais délivrés de ce souci qui m'a assez souvent chassé le sommeil¹⁰.

Le moment où Calvin exprime le plus fortement ce lien entre tristesse et insomnie se trouve dans une lettre d'octobre 1538 à Farel dans laquelle le réformateur relate les difficultés qu'il éprouve depuis le décès à Orbe de son vieux compagnon de route, le pasteur Élie Courault, que ses amis soupçonnent d'avoir été empoisonné par des partisans de l'Église romaine:

Je suis tellement abattu par la mort de Courault que je ne peux imposer aucune mesure à mon chagrin. Aucune de mes occupations quotidiennes ne peut retenir mon esprit au point que ma réflexion ne revienne toujours à elle. Les très tristes souffrances du jour succèdent aux tourments plus durs de la nuit. Je ne suis pas seulement tourmenté par des songes¹¹, envers lesquels je me suis endurci par habitude, mais je

10. CO, L. 1388, Calvin à Farel, [Genève, vers juillet 1550]: *Ergo hac cura, quae mihi somnum saepius excussit, iam sumus mira Dei bonitate exempti*.

11. Le terme *insomniis* qui figure ici pourrait être traduit soit par «par des songes» ou «par des insomnies». Les deux sens existent depuis l'Antiquité. Néanmoins, le *Dictionarium Latinogallicum* de Robert Estienne de 1546 (tout comme ses rééditions jusqu'à la fin du XVI^e siècle) ne donne pas pour *insomnium*, ii, la traduction d'insomnie, mais uniquement «Vision qu'on voit en dormant, songe, vision nocturne» et ajoute trois exemples antiques qui semblent similaires à l'usage que fait Calvin ici d'*insomniis*, en particulier Ovide: *Vexant [me] insomnia (Tristia, III, 8, 27)*. De plus, dans la version française de l'*Institution de la religion chrétienne* (livre I, chapitre 3, 2), le réformateur décrit le mauvais sommeil «des yvrongnes ou des phrenetiques» qui sont «assiduellement tormentez de songes horribles et espouvantables». La version latine de Calvin présente à cet endroit *diris et horrificis insomniis continenter sollicitantur*. Il est donc probable qu'*insomniis* signifie ici «par des songes» plutôt que «par des insomnies», d'autant plus que dans cette lettre à

suis aussi tué par de longues insomnies, qui sont ce qu'il y a de plus contraire à ma santé¹².

Calvin révèle à ses amis que la colère a parfois des conséquences négatives sur son rythme veille-sommeil. En 1545, il explique ainsi à Viret qu'il avait décidé de se retirer trois jours à la campagne pour écrire au calme un pamphlet contre Pierre Caroli, mais qu'au moment de partir il n'a pas réussi à remettre la main sur les commentaires que Farel lui avait envoyés pour lui fournir de la matière. Calvin, soupçonnant que ces commentaires lui ont été soustraits frauduleusement, avoue à son ami qu'il s'est mis dans une telle colère que le lendemain matin il est resté couché¹³.

Calvin indique à Farel un deuxième effet négatif que la colère a généralement sur lui: il mange beaucoup trop, au point de s'en rendre malade. Il raconte ainsi en septembre 1540 les conséquences d'une colère provoquée par des tensions dans sa maison entre son frère et une servante:

J'ai l'habitude, lorsque je bouillonne soit à cause de la bile soit à cause de quelque assez grande inquiétude, de m'oublier pendant que je mange et de dévorer plus avidement qu'il ne convient. C'est ce qui m'est arrivé à ce moment-là. En effet, puisqu'au souper j'avais compressé mon estomac par une nourriture à la fois immodérée et peu appropriée, le jour d'après au matin j'ai été tourmenté d'une immense indigestion¹⁴.

Farel, l'élément d'insomnie figure déjà à la fin de la même phrase sous le terme *pervigiliis*. Néanmoins, l'opposition entre les termes «insomnie» et «rêves» n'est probablement pas si grande aux yeux de Calvin et de ses contemporains qu'elle ne pourrait le paraître aujourd'hui, du moment qu'ils considèrent que les rêves perturbent le sommeil et ne permettent pas un repos aussi réparateur qu'un sommeil paisible. Pour une difficulté de traduction d'*insomnium* similaire dans une lettre d'Érasme, cf. Crousaz, «Erasmus and Sleep».

12. CO, L. 148, Calvin à Farel, Strasbourg, 24 octobre [1538]: *Coralidi morte ita sum consternatus, ut nullum ponere modum moerori possim. Nullae diurnae occupationes animum meum sic retinere queunt, ut non in eam semper cogitationem revolvatur. Miserrima diei tormenta excipiunt acerbiores cruciatus noctis. Non enim insomniis modo, quibus ex consuetudine obdurai, divexor, sed enecor etiam pervigiliis, quibus nihil valetudini meae magis adversum habeo.*

13. CO, L. 658, Calvin à Viret, [Genève, vers début juillet 1545]. *Et quia fraude ablatos esse suspicabar, sicuti etiam nunc suspicor, id mihi indignationem ita auxit ut postridie mane decubuerim.*

14. CO, L. 238, Calvin à Farel, [Strasbourg, septembre 1540]: *Soleo autem, ubi vel bile vel aliqua maiori anxietate aestuo, inter edendum mihi excidere, et avi-*

Les deux effets de la colère décrits par Calvin à Viret et à Farel, dormir plus longtemps qu'en temps normal et manger jusqu'à se rendre malade, sont sans aucun doute liés dans l'esprit du réformateur. En effet, le lien effectué par les médecins et les philosophes depuis l'Antiquité entre génération du sommeil et digestion était largement connu à la Renaissance, tout comme l'idée qu'un repas plus copieux nécessitera plus de temps de sommeil pour être entièrement digéré¹⁵.

De même, la liste suivante des actions desséchantes sur son corps que dresse Calvin à Théodore de Bèze en octobre 1561 indique que le réformateur connaît la théorie médicale selon laquelle la veille, et particulièrement la veille démesurée, volontaire ou non, dessèche le corps:

À cause des vomissements, des insomnies et de l'intensité de la douleur, ainsi que du manque de nourriture et de la soif, j'ai une si grande sécheresse dans le palais et dans la gorge que maintenant il m'est même pénible de dicter ces quelques mots¹⁶.

La présence des «veilles prolongées» (*pervigiliis*, ici traduit par «insomnies» puisque ces veilles sont involontaires) dans cette liste reflète en effet les conceptions hippocratique-galéniques, encore en vigueur au XVI^e siècle, des quatre humeurs (bile jaune; sang; bile noire; phlegme), quatre éléments (feu; air; terre; eau) et des quatre qualités (chaud; froid; sec; humide) qui leur sont associées de manière mixte, conceptions qui intègrent l'idée que la veille a une action desséchante sur le corps, alors que le sommeil l'humidifie¹⁷.

dius quam par sit vorare. Quod mihi tunc contigit. Quum enim ventriculum in coena oppressissem, et immodico et parum apposito cibo, mane postridie excruciatum sum ingenti cruditate.

15. Sur les conceptions médicales du sommeil au Moyen Âge et à la Renaissance cf. l'ouvrage *Le sommeil: approches philosophiques et médicales de l'Antiquité à la Renaissance*, éd. V. Leroux, N. Palmieri, C. Pigné, Paris 2015, ainsi que le présent volume.

16. CO, L. 3573, Calvin à Bèze, [Genève], 15 octobre 1561, *Tanta autem ex vomitionibus, pervigiliis, et doloris vehementia, simulque inedia et siti, palati et gutturis ariditas, ut nunc etiam haec pauca dictare molestum sit.*

17. Sur la théorie des quatre humeurs à l'époque moderne cf. N. Arikha, *Passions and Tempers. A History of the Humours*, New York 2007 et H. Mikkeli, *Hygiene in the Early Modern Medical Tradition*, Helsinki 1999. Sur «l'excès de

Ce sont ces insomnies et cette difficulté à se nourrir accompagnant les maladies de Calvin durant les dernières années de sa vie qui sont à l'origine de la mention dans les *Icones* de Bèze des veilles et des jeûnes immodérés du réformateur comme causes de sa maladie mortelle. Il ne s'agit donc pas de veilles volontaires de la part de Calvin, mais d'insomnies subies. La correspondance de Calvin ne mentionne d'ailleurs jamais de veilles de type ascétique que Calvin aurait réalisées volontairement. Au contraire, nous l'avons vu dans cette première partie, le réformateur est attentif à protéger son sommeil pour préserver sa santé.

Perception calvinienne des veilles nocturnes

Comment Calvin percevait-il la privation ascétique de sommeil ainsi que les réveils nocturnes imposés aux moines et moniales au milieu de la nuit pour la prière et le chant des psaumes? Le réformateur les a-t-il loués, ou tolérés comme des *adiaphora*, des éléments ni bons ni mauvais en eux-mêmes pour le Salut? Ni l'un ni l'autre: Calvin considérait, au contraire, ces exercices comme très mauvais et à l'opposé de la vraie piété.

Déjà en 1543, dans l'appel à la réforme de l'Église qu'il adresse à Charles Quint et aux princes d'Empire qui devaient se réunir à Spire, Calvin critique la multitude de «cérémonies frivoles et vaines». Ces «cérémonies» comportent notamment, et c'est sur cela, selon Calvin, que les prédicateurs de l'Église romaine insistent avant tout lorsqu'ils traitent de pénitence, des «exercices corporels extérieurs» qui, ajoute le réformateur, «n'ont pas une très grande utilité, comme en témoigne Paul»¹⁸. Ces exercices

veille» et les moyens mis en œuvre au Moyen Âge et au début de l'époque moderne pour la combattre, cf. D. Jacquart «L'insomnie et ses remèdes selon Avicenne et ses lecteurs (XIV^e-XV^e s.)» dans le présent volume; M.-E. BOUTROU, «Des plantes pour dormir: un aperçu de la pharmacopée ancienne de l'insomnie», *Camēnae* 5, *Visages contradictoires du sommeil de l'Antiquité à la Renaissance*, éd. V. Leroux, Ch. Pigné, mis en ligne novembre 2008, (accessible en ligne via <http://saprat.ephe.sorbonne.fr/>); F.-J. KUHLEN, *Zur Geschichte der Schmerz-, Schlaf- und Betäubungsmittel in Mittelalter und früher Neuzeit*, Stuttgart 1983.

18. *Supplex Exhortatio ad invictiss. caesarem Carolum Quintum et illustriss. principes alioque ordines Spirae nunc imperii conventum agentes, ut restituendae*

peuvent même s'avérer très dangereux si «le monde» croit avoir bien rempli son devoir en les accomplissant et si, à la place d'une vraie rénovation intérieure, il s'arrête à ces pratiques dépassées depuis la venue du Christ. Dans ce cas, affirme Calvin «le monde poursuit, par une erreur pernicieuse, l'ombre à la place de la chose elle-même, lorsqu'il renonce à la vraie pénitence et se consacre avec tout son zèle à des abstinences, des veilles, et d'autres pauvres rudiments du monde, comme les désigne Paul»¹⁹.

Dans son 49^e sermon sur l'harmonie évangélique, publié pour la première fois à Genève en 1562, Calvin s'attarde, pour la critiquer violemment, sur l'ascèse extrême des anciens ermites et leurs privations qu'il appelle «abstinence». Selon le réformateur, ces ermites se sont lourdement trompés lorsqu'il se sont imposés une ascèse corporelle hors du commun:

Or il est vray que c'est grande vertu que de garder sobriété en toute nostre vie: et mesme d'autant que nous sommes trop enclins à excès, de nous retrancher de nos morceaux: voylà une vertu qui est bien à priser: mais non pas une telle abstinence comme les hermites l'ont faite anciennement. Car ils n'ont osé boire de l'eau sinon par mesure en quelque escaille de noix ou en quelque autre chose: et les autres par poids: quand ils avoyent beu une once d'eau c'estoit beaucoup. Et puis il ne faloit point dormir, sinon contre une paroy: et puis il ne leur estoit point licite de manger du pain, mais ils usoyent seulement de racines²⁰.

Calvin fait à nouveau référence à Paul pour dévaloriser ces veilles et jeûnes extrêmes. Le risque est double: d'une part ces

Ecclesiae curam serio velint suscipere, CO, vol. 6, col. 463-64: *Venio ad caeremonias: quae quum esse debeant cultus Dei testificationes, mera sunt potius Dei ludibria. [...] Deinde, quod quum viva pietatis exercitia esse debeant caeremoniae, multas frivolas et inutiles habet mundus, in quibus frustra occupatur. [...] Si quando [concionatores] de poenitentia disputant, quae praecipua sunt contemptim attingunt tantum, in externis modo corporis exercitiis immorantur: quae, teste Paulo, non maximam utilitatem habent* (Col. 2, 23; 1 Tim. 4, 8). Les références aux passages des Épîtres de Paul mentionnés par Calvin ne se trouvent pas dans l'édition originale de 1543 et ont été ajoutées par les éditeurs des CO.

19. *Ibidem*, col. 464: *Quae perversitas eo minus ferenda est, quod mundus pernicioso errore umbram pro re ipsa sectatur, dum omissa vera poenitentia, in abstinentias, vigiliis, et caetera, ut Paulus appellat* (Gal. 4, 9), *egena mundi elementa toto studio incumbit*.

20. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 49* (Mat. 4, 2-4; Luc 4, 2-4), CO, vol. 46, col. 609.

exercices corporels extérieurs détournent des points essentiels du christianisme, nécessaires pour atteindre la «perfection» (que Calvin profite de définir à son auditoire); d'autre part, ils donnent aux ascètes une fausse perception de leur salut, voire les incite à l'orgueil:

Or il leur sembloit qu'ils estoient déjà comme ravis en paradis avec les Anges, quand ils s'abstenoyent de la façon commune de vivre: mais S. Paul dit que tous ces menus fatras ne profitent pas beaucoup, ains la crainte de Dieu imprimée en nos cœurs, quand elle y aura une vraie racine. Car nostre perfection où est-elle? C'est que nous craignons Dieu, que nous ayons nostre foy du tout appuyée sur luy, que nous l'invoquions d'un zele ardent, que nous luy rendions action de graces des biens qu'il nous fait, que nous soyons patiens en nos adversitez. Voyla donc où gist nostre perfection. Mais ces exercices extérieurs (il entend les jusnes, les veilles et autres choses), tout cela, dit-il, est peu de cas, et ne s'y faut point amuser²¹.

De plus, l'ascèse extrême affaiblit tellement les personnes qui la pratiquent qu'elle les rend incapables d'accomplir quoi que ce soit d'utile pour la collectivité, ce qui n'est pas un défaut mineur aux yeux d'un réformateur valorisant considérablement le travail:

Or d'autant que les anciens avoyent esté advertis ainsi par la bouche de saint Paul, ils devoient avoir plus de prudence. Mais quoy? le diable leur a bandé les yeux tellement qu'il leur a semblé que c'estoit une grande vertu, que les hommes se tuassent pour faire abstinence trop grande: et cependant ils estoient là inutiles, qu'ils ne pouvoient pas trainer les jambes, ni remuer les bras pour s'appliquer à quelque bonne œuvre. C'estoit là toute leur sainteté²².

Dans un sermon dédié à l'Évangile de Luc (4, 36-39), Calvin attaque, en questionnant son origine, la pratique des heures canoniales de l'Église romaine:

Car dont est venue ceste folle devotion en la Papauté, qu'on chantera matines, et puis qu'il y aura les primes, et tierces et sextes, et nonnes, et vespres, et complies, et tous ces badinages-là? Voyla les

21. *Ibidem*.

22. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 49 (Mat. 4, 2-4; Luc 4, 2-4)*, CO, vol. 46, col. 609-10.

prestres, et les moines, et toute ceste canaille qui sont à loage, et font à croire qu'ils soustiennent le monde par leurs prieres, et que le ciel tomberoit sans que leurs devotions entreveinsent, et qu'ils fussent devotz pour appaiser Dieu. Et sur quoy se sont-ils fondez²³?

Selon Calvin, l'Église romaine a perpétué, sans comprendre sa fonction, une pratique ordonnée par Dieu «du temps de la Loy», qui imposait aux sacrificateurs du Temple de sacrifier ou prier à heures fixes pour intercéder pour les profanes. Selon le réformateur, il est non seulement stupide de continuer, après le sacrifice du Christ, cette pratique ancienne sans la comprendre, mais aussi blasphématoire, car les ecclésiastiques de l'Église romaine usurpent le rôle du Christ lorsqu'ils agissent à la manière des anciens sacrificateurs:

Voyla ce qui estoit ordonné du temps de la Loy. Or maintenant quand les prestres, les moines, et chanoines, et toute ceste vermine-là s'ingerent de chanter leurs matines, et de barboter toutes leurs heures jusques à complies, n'usurpent-ils pas l'honneur et la vertu de nostre Seigneur Jesus Christ, comme s'il n'avoit rien fait, et qu'il ne fust point nostre intercesseur et advocat, et que bref, il ne nous servist de rien? Ainsi donc nous voyons que toutes leurs oraisons et prieres sont pleines de blasphemes à l'encontre de nostre Seigneur Jesus Christ [...] ²⁴.

Même si, selon l'Évangile de Luc, la pieuse veuve et prophétesse Anne venait au Temple plusieurs fois par jour, et même de nuit, il est désormais inutile de veiller de nuit et il s'agit de venir à l'église uniquement au moment des sermons:

Il faut donc que nous apprenions d'estre diligens à l'exemple d'Anne: non pas pour veiller de nuit, non pas pour estre long temps au temple sans sçavoir pourquoy: mais quand la parole de Dieu se presche, que nous soyons tellement vuides, et libres, et francs en nos affections de toutes solitudes et negoces terriennes, que rien n'empesche que nous ne venions escouter la doctrine de salut²⁵.

23. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 34 (Luc 2, 36-39), CO, vol. 46, col. 419.*

24. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 34 (Luc 2, 36-39), CO, vol. 46, col. 420.*

25. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 34 (Luc 2, 36-39), CO, vol. 46, col. 421.*

Calvin explique la nécessité d'une rupture avec les pratiques anciennes concernant les lieux de prière par l'intercession du Christ:

En somme, nous voyons qu'aujourd'huy pour prier Dieu il n'est pas question de venir au temple, soir et matin, de jour et de nuict. Car nos oraisons sont dédiées par nostre Seigneur Jesus Christ, qui est là-haut intercedant pour nous, afin de nous faire obtenir grace. D'autant donc que par son moyen nous sommes exaucez, chacun peut prier en sa maison²⁶.

Si, après le sacrifice du Christ, le lieu pour la prière individuelle n'importe plus, il ne s'agit toutefois pas pour Calvin d'abandonner l'idée de prière perpétuelle. Au contraire, pour le réformateur cette injonction ne concerne pas seulement un nombre restreint d'ecclésiastiques, une élite telle que se voyaient souvent les moines, mais elle doit être élargie à tous les fidèles. Ainsi, dans la lettre qu'il leur adresse six mois après son bannissement de Genève, Calvin exhorte ses partisans restés dans la cité lémanique à prier Dieu sans cesse, sous peine de ne pas faire preuve d'assez d'ardeur:

Sur tout advisez de veiller en prieres et oraisons; car si toute vostre attente repose en Dieu comme elle doit, c'est bien raison que vostre cœur soit assiduelement eslevé au ciel pour l'invoquer et implorer la misericorde que vous esperez de luy. [...] Davantage c'est chose certaine qu'il n'y a pas une telle affection et ardeur en noz oraisons, comme il appartient, sinon que nous y perseverions sans cesse²⁷.

Dans l'un de ses sermons prêchés à Genève sur le Livre de Daniel, Calvin revient plus en détail sur la question de la prière perpétuelle. Il relève que même si c'est le but qu'il faut viser et que la prière doit être «comme l'exercice continuel de notre vie», l'infirmité humaine exige l'emploi de règles plus précises et l'introduction de moments spécifiques pour la prière, pour éviter

26. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 34 (Luc 2, 36-39)*, CO, vol. 46, col. 420.

27. CO, L. 143, Calvin, «À mes bien aymez freres en nostre Seigneur qui sont les reliques de la dissipation de l'Eglise de Genefve», Strasbourg, 1^{er} octobre 1538.

que celle-ci ne soit totalement négligée. Il prescrit que les prières aient lieu au minimum chaque jour le matin au réveil, avant et après chaque repas et le soir avant de s'endormir²⁸.

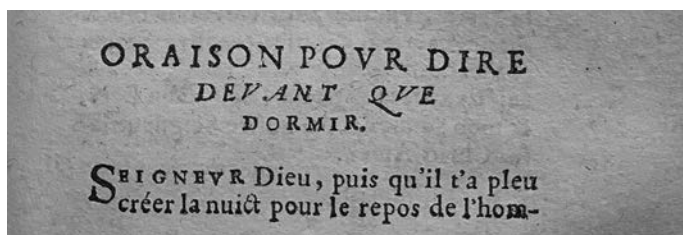
Le catéchisme de Genève, rédigé par le réformateur et publié pour la première fois en français en 1542 (en 1545 pour la version latine), contient en annexe, dans la grande majorité des éditions imprimées au XVI^e siècle, des prières spécifiques pour chacun de ces quatre types de moments quotidiens ainsi que pour le début de la journée d'école²⁹. Selon les premières lignes de l'«Oraison pour dire devant que dormir», l'âme doit toujours

28. *Sermons sur les huit derniers chapitres du Livre de Daniel*, (sermon VI, sur le chap. VI, v. 5-10), CO, vol. 41, col. 380-82: «Ainsi donc quand un homme prendra cette reigle: «il me faut prier Dieu au soir, et au matin, et m'en allant coucher, il faut que par prieres et oraisons je prenne tout mon repos en Dieu. Quand je voudrai prendre ma refection, que je face le semblable, et après mon repas aussi». [...] voila comme, en connoissant l'infirmité qui est en nous, il nous faut prendre quelque coustume de prier Dieu».

29. «Oraison pour dire au matin, en se levant / *precatio matutina*», «Oraison pour dire devant qu'estudier sa leçon à l'escole / *quum adeunda est schola*», «Oraison pour dire devant le repas / *benedictio mensae*», «action de graces après le repas / *post pastum gratiarum actio*», «Oraison pour dire devant que dormir / *sub noctem, quum itur dormitum*». S'y ajoutent en 1561, 1562 et 1563 une ou deux prières à dire avant de commencer à travailler (CO, vol. 6, col. 137-138). Aucun exemplaire de la première édition du catéchisme, publiée en français en 1542, n'est aujourd'hui connu. Les premiers exemplaires actuellement localisés datent de 1545. Sur les éditions genevoises du catéchisme au XVI^e siècle, cf. la base de données GLN 15-16 de Jean-François Gilmont: <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/gln/index.php>. Le texte de 1545 a été édité de manière bilingue in CO, vol. 6, col. 1-160. Dans les éditions du catéchisme de Calvin imprimées à Genève par Jean Rivery en 1561 et 1565, l'«Oraison pour dire devant que dormir» est renommée «Oraison pour dire au soir», titre qui se maintiendra dans une partie des éditions ultérieures. Un autre changement, bien plus important, prend également place dans ces deux éditions de Rivery: la prière de Calvin à dire le soir se termine désormais par le *Notre Père*, ce qui renoue avec la pratique bien attestée au Moyen Âge de s'endormir après avoir récité cette prière centrale du christianisme (cf. au sujet des pratiques médiévales d'endormissement l'article d'A.-L. Dubois dans ce volume). Cet ajout du *Notre Père* est-il dû à Calvin lui-même ou à un éditeur de son catéchisme? La question n'est pas tranchée. Quoi qu'il en soit, cette modification à la fin de la prière du soir de Calvin pour y intégrer le *Notre Père* ne s'imposera pas: elle ne sera pas reprise par les autres imprimeurs du catéchisme calvinien à Genève au XVI^e siècle. Ce qui ne signifie toutefois pas que le *Notre Père* ait été supprimé des rituels d'endormissement des calvinistes. Il s'agit d'un point encore à éclairer.

veiller, même pendant le sommeil, et se souvenir de la bonté et de la grâce de Dieu³⁰. Le rapprochement de l'âme vers Dieu pendant le sommeil et le souvenir de la bonté divine imprimé dans la mémoire doivent permettre de rejeter les soucis de la journée et faire en sorte que le moment du sommeil apporte un repos non seulement au corps mais aussi à la «conscience». Voici l'ouverture de cette prière qui avait pour vocation d'être apprise par cœur durant l'enfance et prononcée chaque soir avant de s'endormir:

Seigneur Dieu, puis qu'il t'a plu créer la nuit pour le repos de l'homme, comme tu luy as ordonné le jour pour travailler, vueilles moy faire la grace de tellement reposer ceste nuit selon le corps, que mon ame veille tousjours à toy, et que mon cueur soit eslevé en ton amour, et que tellement je me demette de toutes sollicitudes terriennes pour me soulager selon que mon infirmité le requiert, que jamais je ne t'oublie: mais que la souvenance de ta bonté et grace demeure tousjours imprimée en ma mémoire, et que par ce moyen ma conscience ait aussi bien son repos spirituel, comme le corps prent le sien³¹.



30. Sur l'idée de l'âme qui ne dort pas pendant le sommeil, attestée en particulier chez les néoplatoniciens et certains Pères de l'Église tels que Tertullien, Lactance, Ambroise de Milan et Augustin, cf. L. Dossey, « Watchful Greeks and Lazy Romans. Disciplining Sleep in Late Antiquity », *Journal of Early Christian Studies*, 21/1 (2013), 209-239.

31. Calvin, *Le catéchisme de l'Église de Genève*, 1545 [1542¹], CO, vol. 6, col. 143. Pour la version latine du début de cette prière: CO, vol. 6, col. 144: *Domine Deus, qui noctem destinasti hominis quieti, sicut diem creasti, in quo se laboribus exerceat: effice, quaeso, ut sic quiescat hac nocte corpus meum, ne animus interea vigilare tibi desinat: ne fatiscat cor, aut corpore obruatur, quin semper erectum in amore tui perstet. Ita laxandi sublevandique animi gratia, sollicitudines deponam, ne tui interea obliviscar: aut memoria mea excidat, quae penitus menti meae inhaerere semper debet, bonitatis et gratiae tuae recordatio. Hoc quoque modo sicuti quiescit corpus, ita etiam sua quiete conscientia mea fruatur.*

me, comme tu luy as ordonné le iour pour
travailler: vueille moy faire la grace de
tellement reposer ceste nuit selon le
corps, que mon ame veille tousiours à toy,
& que mon cœur soit eleué en ton amour:
& que tellement ie me demette de toutes
sollicitudes terriennes pour me soulager
selon que mon infirmité le requiert, que
iamais ie ne t'oublie: mais que la souuenā
ce de ta bonté & grace demeure tousi
ours imprimée en ma memoire: & que
par ce moyen ma cōscience ait ausi bien
son repos spirituel, comme le corps prend
le sien. D'auantage, que mon dormir ne
soit point excessif, pour complaire outre
mesure à l'aise de ma chair: mais seule
mēt pour satisfaire à la fragilité de ma
nature, à fin de me disposer à ton seruice.
Ausi qu'il te plaise me conseruer impol
lu tant en mon corps, qu'en mon esprit, &
me conseruer contre tous dangers, à ce
que mon dormir mesme soit à la gloire
de ton nom. Et pource que le iour ne s'est
point passé, que ie ne t'aye offensé en plu
sieurs sortes selon que ie suis vn poure pe
cheur: ainsi que tout est maintenant ca
ché par les tenebres que tu enuoyes sur
la terre, vueille ausi enseuelir toutes
mes fautes par ta misericorde, à fin que
par icelles ie ne soye point reculé de ta fa
ce. Exauce moy, mon Dieu, mon Pere,
& mon Sauueur, par nostre Seigneur Ie
sus Christ, Amen.

J. Calvin, «Oraison pour dire devant que dormir», in J. Calvin, *Le Catechisme. C'est à dire, le formulaire d'instruire les enfans en la Chrestienté*, [Genève]: [Jean Rivery], 1559 [1542/1545¹], 107-8. (Exemplaire de la Staats- und Universitätsbibliothek, Dresde).

De manière cohérente avec son affirmation, qui constitue une rupture complète avec les pratiques d'une partie au moins des ecclésiastiques réguliers de l'Église romaine, selon laquelle Dieu a créé la nuit «pour le repos de l'homme», Calvin ne destine pas le milieu de la nuit à la prière, mais au sommeil. Le rythme des prières quotidiennes intégrées par le réformateur à la suite de son catéchisme est donc uniquement diurne: il s'interrompt entre la prière du soir et celle du matin pour laisser place au sommeil.

L'un des sermons de Calvin dédié au Livre de Job contient néanmoins une prière composée par le réformateur dans le cas d'un réveil nocturne. Ce réveil n'est pas présenté comme régulier mais comme hypothétique avec la formule «si les hommes s'esveillent de nuict». Calvin souligne dans cette prière à la fois la vulnérabilité du dormeur et l'idée que le sort de celui-ci se trouve entièrement entre les mains de Dieu, qui continue de le protéger lors de son sommeil. Ce dernier, désigné par le substantif «le dormir», y est présenté comme une sorte de repas, qui nourrit et fortifie le dormeur sans qu'il n'en ait conscience. Calvin introduit de la manière suivante cette prière nocturne:

Car si les hommes s'esveillent de nuict, ils ont de quoi sentir comme Dieu les a en sa protection: ils doivent cognoistre leur fragilité, qu'ils ne peuvent subsister sans dormir, et que cependant toutes fois Dieu veille pour eux. Ils se doivent donc resjouyr en cela pour dire: «Helas Seigneur, je ne te puis invoquer cependant que je dors: me voici comme une souche et un tronc de bois, et cependant tu me gardes, et cependant encores je respire par ta bonté: et mesmes ce dormir ici me repaist tellement, que je cueille force nouvelle sans le sentir»³².

Ce qui est particulier dans cette prière de Calvin, c'est qu'elle n'en est pas vraiment une. Se trouvant dans un état intermédiaire ambigu, à la fois éveillée et endormie, la personne qui s'exprime se réjouit de la protection divine tout en affirmant ne pas pouvoir invoquer Dieu alors qu'elle est en train de dormir au même moment.

En conclusion de cette deuxième partie, relevons que si la notion de prière perpétuelle est intégrée et valorisée par Calvin,

32. *Sermons sur le Livre de Job*, (sermon 137, sur le chap. 35, v. 8-11), CO, vol. 35, col. 235.

qui considère qu'elle concerne tous les fidèles, le réformateur rejette toutefois les veilles ascétiques comme exercices spirituels, ainsi que les réveils nocturnes imposés aux moines et moniales, tout comme l'ensemble des heures canoniales. Même lorsqu'il mentionne les veilles nocturnes du Christ, de David et de Paul, Calvin n'emploie pas ces exemples pour inciter les fidèles à prier durant la nuit au lieu de dormir, mais pour leur «servir d'aiguillon» en se comparant à ces personnes d'exception lorsqu'ils se sentiront paresseux à la prière³³.

Les seuls réveils forcés au milieu de la nuit que le réformateur ne rejette pas sont d'une tout autre nature: il s'agit des réveils imposés aux parents par leurs jeunes enfants. Calvin appelle les pères et les mères à supporter eux-mêmes ces réveils avec patience, sans tenter de les déléguer à autrui, en se rappelant que les enfants sont une bénédiction divine³⁴.

33. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 61, (Luc ch. VI, 12-19)*, CO, vol. 46, col. 766.

34. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 5, (Luc, ch. I, v. 18-25)*, CO, vol. 46, col. 61. «Mais sur tout ceux qui ont des enfans doyvent estre incitez à glorifier Dieu, cognoissans que c'est comme un gage de son amour que ceste benediction-là. Et apres ils doyvent aussi estre incitez à porter patiemment les charges qu'il faut avoir, et les sollicitudes pour nourrir et enseigner leurs enfans. Car ceux qui ont ainsi mesnage, doyvent bien cognoistre par experience qu'il y a beaucoup de molestes à souffrir, qu'ils ne dormiront pas tousjours à leur aise, et peres et meres seront en souci de leurs enfans. Il est vray que beaucoup s'exemptent de ceste office de nature. Les meres seront trop delicates pour estre nourrices: et les peres aussi d'autre costé ne voudront point ouir crier leurs enfans. Et c'est une trop grand ingratitude que cela. Mais beaucoup de povres gens seront tousjours en fascherie, ils auront beaucoup de mauvaises nuits: et encores ceux qui s'exemptent de cela le plus qu'il leur est possible, ne laissent pas d'avoir soin et souci.» Cf. également CO, vol. 28, col. 160, où Calvin valorise le mariage malgré ses nombreuses «incommoditez»: «Nous y voyons [...] que quand un homme est marié, il a beaucoup d'empeschemens qui le destournent à ceci et à cela, il faudra qu'il ait la sollicitude de nourrir ses enfans, qu'il veille au lieu de dormir: mais le mariage emporte encores plus: car un homme ne sera point si franc ne libre pour s'employer au service de Dieu, toutesfois que cela ne le doit point empescher.»

La représentation du sommeil dans l'œuvre de Calvin

Venons-en maintenant à la troisième partie de cette contribution pour observer la manière dont le sommeil est représenté et qualifié dans l'œuvre calvinienne.

Dans la très grande majorité des occurrences, Calvin représente le sommeil d'une manière négative, directement inspirée des épîtres pauliniennes. Le sommeil est employé dans ces cas par le théologien pour signifier l'endormissement de la conscience ou le fait de se complaire dans ses péchés et dans l'ignorance de la parole de Dieu. Par exemple, en ouverture d'une lettre critique qu'il adresse en 1561 à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, Calvin prévient :

Mais je vous prie, Sire, de penser à ce que dict St. Paul, que nous sommes contraints quelquefois de contrister ceux que nous desirons resjouir, et mesme que s'ils sont faschez pour quelque peu de temps, c'est pour leur apporter cent fois plus de contentement, que si en les voulant laisser en repos, on les endormoit en sommeil mortel³⁵.

Le rôle dévolu au prédicateur est donc de «réveiller» les consciences, d'éviter à tout prix que les humains ne se complaisent dans leur «repos» sans comprendre qu'il s'agit d'un «dormir mortel» ainsi qu'il l'affirme à une correspondante en 1549: «mon office est de vous reveiller tant qu'il m'est possible»³⁶. Il est évident qu'il s'agit d'usages métaphoriques, comme le relevait déjà Calvin au sujet d'un emploi de ce type chez Paul: «il n'est point question yci d'un dormir naturel et accoustumé»³⁷. La corres-

35. CO, L. 3393, Calvin au roi de Navarre, [Genève, vers mai 1561].

36. CO, L. 1119, Calvin à une dame, [Genève], 12 janvier 1549. Cf. également CO, L. 3315, Calvin à la reine de Navarre, [Genève, 16 janvier 1561]: «Vray est que ceux qui s'annonchalissent, se plaisent en leur repos, pource qu'ils ne sentent point que c'est un dormir mortel. Mais quand il plait à Dieu de nous resveiller et solliciter à bon escient à la crainte de son nom, et allumer en noz cœurs un desir ardent de servir à sa gloire, c'est une inquiétude plus heureuse et desirable que toutes les delices, plaisirs et voluptez auxquelles s'enyvrent les povres mondains».

37. *Sermons sur l'harmonie des trois Evangelistes [...], Sermon 56*, CO, vol. 46, col. 708.

pondance de Calvin et ses sermons contiennent plusieurs centaines d'exemples d'emplois figurés du sommeil perçu négativement et opposé au réveil salvateur. Ces emplois métaphoriques du sommeil et du réveil ne semblent toutefois pas présenter de spécificité calvinienne et nous allons nous concentrer pour la dernière partie de cet article sur la perception du sommeil physiologique, du sommeil «naturel», dans l'œuvre du réformateur.

Calvin conçoit «le dormir» comme un «appétit», c'est-à-dire à la fois comme un désir et comme un besoin de l'organisme. Il place régulièrement «le dormir» dans ses sermons au même niveau que «le boire» et «le manger» avec lesquels il forme une sorte de triade. Le sommeil est ainsi considéré comme un élément nécessaire à la survie, qui «restaure» les humains fatigués et les rend capables de se remettre au travail le lendemain:

Nous voyons que le dormir mesmes restaure l'homme, tellement que s'il est las pour avoir cheminé, ou travaillé, le lendemain il sera prest et dispos, pour retourner au labeur³⁸.

«Le dormir», «le boire» et «le manger» ne sont donc de loin pas toujours connotés négativement. Au contraire, Calvin insiste sur le fait qu'il est nécessaire de leur accorder suffisamment de temps, pour être plus «alaigres à chercher Dieu», même si à première vue ils peuvent paraître comme une perte de temps³⁹.

Dans un sermon où il commente cette déclaration du *Magnificat* qui semble paradoxale «Il a renvoyé les riches vides» (Luc, I, 53), le réformateur expose la manière dont, malgré les richesses

38. *Sermon 80 sur le Deutéronome* (chap. XII, v. 1-5), 28 septembre 1555, CO, vol. 27, col. 154.

39. *Sermon 28 sur l'Épître aux Éphésiens*, CO, vol. 51, col. 718: «Il est vray qu'il semble de prime face que nous soyons empeschez et retardez de bien faire par le boire et le manger, aussi bien que par le dormir. Il est bien vray: et en cela Dieu monstre que c'est de nous. Mais d'autre costé aussi, il nous faut venir à ceste recompense, selon que le temps est comme perdu, quand nous prenons nostre refection et que nous ne pouvons pas nous appliquer à servir à nos prochains: que d'autre costé nous soyons comme picquez à cause de nostre paresse, pour venir à Dieu, pour sentir quelle est sa bonté envers nous, selon qu'il nous en donne l'experience à veue d'œil. Voilà (di-je) comme le boire et le manger, combien qu'ils nous retardent en ce monde, nous doyvent aussi d'autre costé donner occasion d'estre plus alaigres à chercher Dieu».

qu'ils ont reçues, les riches sont pauvres: soit ils dilapident tous leurs biens, soit ils sont dévorés par une avarice insatiable qui les pousse à ne voir que ce qui leur échappe encore. Calvin cite l'exemple d'avares ayant passé toute leur vie à accumuler des richesses et à se priver qui sont soudain rattrapés par la mort. À nouveau, il traite la nourriture et le sommeil de manière parallèle:

Or on en verra d'autres qui auront travaillé tant et plus, et se seront tormentez par l'espace de 30 et 40 ans, et les voila diminuez en tournant la main. Ils auront retiré les morceaux de leur bouche (comme on dit), ils n'auront point osé dormir leur saoul de peur de faire vieillir leur plume. Brief, ils auront esté misérables tout le temps de leur vie: et qu'un vent souffle, on est tout esbahî que les voila consommez du tout⁴⁰.

Oser «dormir son saoul» est donc présenté positivement par Calvin et, à l'inverse, la privation qui dépasse une sobriété mesurée est tournée en dérision par le réformateur et d'autant plus critiquée qu'elle résulte d'une volonté d'accumuler des richesses.

L'*Oraison pour dire devant que dormir* dont nous avons déjà vu la partie consacrée au repos de l'âme et à la mémoire de Dieu pendant le sommeil, accorde une large place au pouvoir restaurateur du sommeil. Toutefois, malgré une valorisation largement positive dans cette prière, une dimension charnelle du sommeil, contre les excès de laquelle il est nécessaire de lutter, apparaît également. Une certaine limite à imposer à la quantité de sommeil est ainsi présente dans l'une des demandes:

Davantage, que mon dormir ne soit point excessif, pour complaire oultre mesure à l'aise de ma chair, mais seulement pour satisfaire à la fragilité de ma nature afin de me disposer à ton service.

La dimension vicieuse du sommeil, lorsqu'il occupe un temps démesuré, est particulièrement visible dans une lettre adressée vers 1540 par Calvin à un chanoine, non identifié. Le réformateur félicite celui-ci en affirmant qu'il a vu à son style d'écriture qu'il ne faisait pas partie «de ces chanoines oisifs qui occupent toute leur vie en nourriture, boisson, jeux de hasard, sommeil, et

40. *Sermons sur l'harmonie évangélique*, (Sermon 12, Luc, chapitre 1, versets 52-55), CO, vol. 46, col. 140.

même plaisirs dégoûtants, au point qu'ils ne réfléchissent jamais, même pas en rêve, aux études plus honorables»⁴¹.

Trop dormir, Calvin emploie l'expression «dormir comme un bœuf», que le néerlandais connaît encore⁴², comme trop boire ou trop manger, est placé par le théologien dans le domaine de l'impieété ou de l'ignorance de la Parole de Dieu⁴³. Pour Calvin, sans la Parole divine et sans crainte de Dieu, les humains ne sont la plupart du temps pas capables de limiter les quantités de sommeil, de nourriture et de boisson qu'ils s'octroient en fonction de ce que la «nature» exige. Selon le théologien, sans un correctif amené par la religion, les humains sont moins modérés que les animaux sauvages:

Et de fait, quelle honte sera-ce que les bestes ayent plus de tempe-
rance que nous n'avons point? Il est vray que cela est de nature: car si
nous regardons les bestes brutes, elles seront beaucoup plus réglées en
tous leurs appetis que ne sera point l'homme. Une beste dormira selon
que nature le demande; elle boira, elle mangera aussi selon son naturel.
Un homme que fera-il? Il ne regardera pas à sa nourriture le plus sou-
vent en buvant et en mangeant. Je parle de ceux qui ne sont point
retenus de la crainte de Dieu, qui ne sont point gouvernez par son
saint Esprit⁴⁴.

La perception du «dormir» par Calvin comme un «appétit» va donc de pair avec une valorisation ambiguë du sommeil. D'une part le pouvoir restaurateur du sommeil offre une aide indispensable aux humains: grâce à lui, ils sont capables de surmonter les

41. CO, L. 223, Calvin à un inconnu, Strasbourg, [été 1540?]: *Primum tibi ex animo gratulor quod te video, quantum ex stilo iudicare licet, non esse ex otiosis illis canonicis qui sic tota vita in cibo, potu, alea, somno, foedis etiam libidinibus occupantur, ut de honestioribus studiis ne per somnium quidem unquam cogitent.*

42. Sous l'expression *Slapen als een os*.

43. *Sermons sur le Deutéronome, Sermon 100, quatrième sermon sur le chap. 16, v. 13-17, vendredi 8 novembre 1555*, CO, vol. 27, col. 404: «Vray est que les infideles s'enyvrent en disant: «Il n'est que d'estre.» Car cest estre-là est de gourmander leur saoul, de boire et de manger pour se remplir le ventre comme des pourceaux, de dormir comme des bœufs, et de voir des choses plaisantes, comme ceux qui n'ont sinon leur sensualité. Voila en quoy les incredulés se reposent».

44. *Sermons sur les chapitres X et XI de la première Épître aux Corinthiens, Deuxième sermon, (1 Cor. Ch. 10, versets 3-6)*, CO, vol. 49, col. 603.

fatigues de la journée et de se remettre au travail le lendemain. Il s'agit en conséquence d'accorder quotidiennement au repos le temps nécessaire, sans avarice ni crainte de perdre son temps. D'autre part, le sommeil peut devenir excessif et un signe d'absence de la crainte de Dieu si, pour «complaire oultre mesure à l'aise de [l]a chair», sa durée dépasse celle qu'exige la nature. Calvin ne donne jamais de chiffre précis concernant la durée de sommeil, mais il est probable qu'il considère, tout comme les médecins de son temps, qu'elle doit être adaptée à la personne et aux circonstances⁴⁵.

Toutefois, au-delà de la perception ambiguë du sommeil comme «appétit», il existe chez Calvin deux autres manières, entièrement positives celles-ci, de considérer le sommeil physiologique.

La première figure dans le premier livre de l'*Institution de la religion chrétienne*, au chapitre 5 intitulé «Que la puissance de Dieu reluit en la creation du monde et au gouvernement continuél». Calvin y attaque ceux qui cherchent à «abolir l'immortalité des ames» et affirment que c'est la nature, et non Dieu, qui a créé le monde et le gouverne. Parmi les différentes preuves de l'immortalité de l'âme et de son empreinte divine avancées par le réformateur figure l'action de l'âme pendant le sommeil:

Qui plus est, qu'est-ce qu'en dormant non seulement elle [= l'âme] se tourne et vire ça et là, mais aussi conçoit beaucoup de choses bonnes et utiles, entre en raison probable de beaucoup de choses, voire jusques à deviner ce qui est à advenir? Qu'est-il licite de dire, sinon que les signes d'immortalité que Dieu a imprimez en l'homme ne se peuvent effacer? [...] Nous demourera-il quelque residu d'intelligence, mesmes en dormant, et il n'y aura nul Dieu qui veille pour gouverner le monde?⁴⁶

Le théologien revient sur les vertus de l'âme et son immortalité au chapitre 15 du même livre, en s'appuyant notamment sur le sommeil qu'il désigne comme «un vray tesmoin» de l'immortalité humaine:

45. Sur la durée de sommeil conseillée par les médecins au Moyen Âge, cf. la contribution de Marilyn Nicoud «Le sommeil dans les régimes de santé médiévaux» dans le présent volume.

46. *Institution de la religion chrétienne*, livre I, V, 5, CO, vol. 3, col. 65.

Mesmes le dormir, qui semble en abrutissant les hommes les despouiller de leur vie, est un vray tesmoin de leur immortalité. Car non seulement il leur suggere des pensées et apprehensions de ce qui jamais n'a esté fait, mais aussi leur donne advertissemens des choses à venir, lesquels on appelle presages. Je touche ces choses en bref, lesquelles sont magnifiées avec grande eloquence, mesmes par les escrivains profanes: mais il suffira aux lecteurs Chrestiens d'en estre simplement admonnestez⁴⁷.

La deuxième manière de considérer le sommeil physiologique entièrement positivement, et c'est sur celle-ci que nous terminons, nous place au cœur du message théologique de Calvin. Le réformateur considère en effet la capacité de dormir «à son aise» comme une bénédiction divine qui découle de l'«assurance» dont bénéficient les fidèles sachant que Dieu les protège en toutes circonstances:

Le principal bien que nous ayons, et que les hommes aussi désirent naturellement, c'est d'estre asseurez: et Dieu aussi parlant de ses benedictions, nous promet sur tout que nous serons en repos, et quand il nous aura en sa sauvegarde, que nous pourrons dormir à nostre aise sans crainte d'estre resveillez, que nous ne craindrons point d'estre couchez voire sous un arbre au milieu du chemin: qu'encores que nous n'eussions nulle chambre fermée, ne barre à nos portes, ne clef, nous serons asseurez estans en sa main et protection⁴⁸.

Le rôle des fidèles est de placer leur confiance en la bonté divine, de ne pas douter que Dieu les protège et que la Providence divine gouverne le monde. D'une manière automatique – il peut selon Calvin y avoir des exceptions, dans un sens ou dans l'autre, mais seulement temporaires⁴⁹ –, les fidèles sont capables

47. *Institution de la religion chrétienne*, livre I, XV, 2, CO, vol. 3, col 217-18. Par «escrivains profanes» Calvin fait très probablement allusion dans ce passage à Platon, *République*, IX, 571a-572b. Il n'est pas exclu qu'il pense également à Avicenne et à son *De anima*. Au sujet de la perception du sommeil dans le *De anima* d'Avicenne, cf. dans le présent volume l'article «Common to Body and Soul: Avicenna on Sleep as an Affection of the Animal Body» de Tommaso Alpina, que je remercie pour les références qu'il m'a transmises.

48. *Le 109^e sermon sur le Livre de Job (chap. 30, versets 11-21)*, CO, vol. 34, col. 601.

49. Pour un temps limité, des fidèles pourraient mal dormir et des «contempteurs» de Dieu bénéficier d'un sommeil d'apparence paisible. Tou-

de dormir paisiblement, et ceci constitue «le vray fruit de la foy». Le repos dont il est question ici consiste à la fois en la paix de l'âme et en un doux sommeil physiologique: il n'est pas possible de distinguer les deux. Calvin précise dans l'un de ses sermons consacrés au Livre de Job ce qu'il entend par ce «repos»:

Car les fidèles ont ce repos dont l'Escriture sainte parle, c'est qu'ils s'appuyent en Dieu, et mettent leur fiance en sa bonté, et ne doutent point qu'il ne les gouverne. Sur cela ils peuvent dormir à leur aise: comme le Prophète en parle (Michée 4, 4), disant qu'un chacun dormira sous son figuier, et sous sa vigne, quand il sera ainsi en la garde de Dieu, et que nous le cognoistrans. Et ceste paix-là est le vray fruit de la foy, comme l'Escriture en parle. Voila donc le principal repos que les hommes ayent, et dont ils puissent jouir: c'est de se remettre en la providence de Dieu, et que voyans le soin paternel qu'il a d'eux ils puissent dire, «Mon Dieu, je te recommande ma vie: comme elle est en ta main tu en disposeras: cependant j'iray mon train»⁵⁰.

La perception d'un bon sommeil comme un don que Dieu accorde à ses fidèles est bien antérieure à Calvin. Laurent Ripart montre dans le présent volume qu'elle est déjà présente au IV^e siècle, notamment chez Ambroise de Milan. Calvin lui donne une force nouvelle au XVI^e siècle, en soulignant le lien entre repos paisible, foi et «assurance», cette confiance du fidèle en la Providence divine et dans le fait que Dieu monte en tout temps la garde pour lui. Dans le troisième livre de l'*Institution de la religion chrétienne*, Calvin s'appuie sur les psaumes 46 et 3 pour affirmer les liens entre «assurance», «foy» et «repos amiable»:

Ceste seule assurance suffit pour nourrir et garder la foy, quand nous sommes bien resolu de ce qui est dit au Pseume, «Le Seigneur est nostre protection et nostre aide au besoin: ainsi nous ne serons point estonnez, encore que la terre tremblast, et que les montagnes trebuchassent au profond de la mer» (Ps. 46, 2, 3). Et ailleurs il nous est montré

tefois, selon Calvin, cela ne dure pas et la séparation entre fidèles dormant paisiblement et ceux qui se détournent de Dieu et sont troublés dans leur repos reste valable sur un temps plus long. À ce sujet, cf. CO, vol. 35, col. 190 et CO, vol. 34, col. 290.

⁵⁰. *Le 133^e sermon sur le Livre de Job (chap. 34, versets 26-29)*, CO, vol. 35, col. 190.

combien ce repos est amiable, quand David dit qu'il s'est couché et a dormy paisiblement et s'est levé, d'autant qu'il estoit en la garde de Dieu (Ps. 3, 6)⁵¹.

Dans un sermon sur le Livre de Job, le réformateur réaffirme de manière synthétique ce message central de l'«assurance» calvinienne:

[Dieu] promet à ceux qui auront paix avec luy, qu'il les gardera, combien qu'ils soyent assiegez d'ennemis: et que combien qu'ils soyent au milieu de beaucoup de dangers, toutesfois ils seront tousjours à sauveté, et dormiront à leur aise, et en repos sous son ombre⁵².

Ce 84^e sermon de Calvin sur le Livre de Job n'est pas daté, mais il a probablement été prononcé durant la deuxième moitié de l'année 1554 ou au début de l'an 1555⁵³. Calvin s'est sans

51. *Institution de la religion chrétienne*, livre III, II, 37, CO, vol. 4, col. 58. Le chant des psaumes en français par la communauté des fidèles qui entourait chaque prédication dans la Genève de Calvin a sans doute contribué à renforcer chez les calvinistes l'idée que Dieu est l'«assurance» des fidèles. Cf. notamment le psaume 7 traduit par Clément Marot: «Mon Dieu, j'ai en toi esperance, donne-moi donc sauve assurance de tant d'ennemis inhumains, [...] Mon Dieu sur qui je me repose, [...] C'est Dieu qui est mon assurance, et mon pavois: j'ay esperance en lui, qui garde et fait vainqueur un chacun qui est droit de cœur». Il est possible de se faire une idée de la puissance de ce psaume mis en musique grâce à l'interprétation de la version de Paschal de l'Estocart (dans l'édition genevoise de 1583) donnée par le centre de musique ancienne de Genève et les ensembles «Les Éléments» et «Clément Janequin» (in *Psaumes du XVI^e siècle. Le psautier de Genève mis en musique*, Cointin: Cascavelle [Gallo], 1995, piste n° 3). Paschal de l'Estocart reprend, au tenor, la même ligne mélodique que le Psautier de Genève. Il s'agit toutefois d'une version polyphonique destinée à un usage privé, le chant des psaumes lors des cultes étant monodique. Pour l'ordre des psaumes chantés hebdomadairement à Genève, cf. notamment la «Table pour trouver les psaumes selon l'ordre qu'on les chante en l'Eglise de Geneve, tant le dimanche au matin et soir, que le jeudi jour des prieres», in *Les Psaumes de David, mis en rime françoise, par Clement Marot et Theodore de Beze*, Genève 1596, f. [*51-7v].

52. *Le 84^e sermon sur le Livre de Job (Job, chapitre 22, versets 6-11)*, CO, vol. 34, col. 290.

53. Selon les éditeurs strasbourgeois des *Calvini Opera*, le réformateur a consacré environ un an à ses 159 prédications sur Job, à partir de février 1554, avant de commencer les sermons sur le Deutéronome en mars 1555. CO, vol. 33, «notice préliminaire».

doute souvenu de ce passage de son sermon quelques mois plus tard, lorsqu'il tisse dans une lettre à Heinrich Bullinger le récit d'un événement constituant un tournant majeur de sa vie, et plus généralement de la Réforme à Genève: l'émeute de mai 1555. Une partie des Genevois, furieux de la place grandissante que prenaient les calvinistes, pour la plupart des réfugiés français, dans la ville lémanique se sont soulevés pendant la nuit du 16 au 17 mai. Ce soulèvement, qui s'est soldé par un échec complet pour les émeutiers, a eu pour conséquence l'exécution ou l'exil des principaux opposants à Calvin et un renforcement considérable du parti calviniste à Genève. Dans la lettre qu'il adresse à Bullinger quatre semaines après les événements, Calvin décrit la raison pour laquelle, selon lui, la sédition a échoué et les réfugiés français ne sont pas tombés dans le piège tendu par les émeutiers:

De très nombreux vauriens étaient déjà en armes. Une seule parole retentissait en tous lieux, qu'il fallait massacrer les Français, et que la ville avait été trahie par eux. Or, Dieu, montant une garde incroyable pour ses pauvres exilés, en partie les a baignés de sommeil, pour qu'ils dorment agréablement dans leur lit au milieu des bruits effroyables, en partie les a contenus, de sorte qu'ils ne fussent pas ébranlés par les menaces et la peur du danger. Assurément, personne n'est sorti de chez soi. Et, par ce seul miracle de Dieu, l'élan des impies a été brisé, en ce que personne ne s'est présenté pour le combat. Ils avaient en effet décidé, comme on l'a facilement su ensuite, que si certains étaient attaqués, ils se défendraient; quelques-uns tués, ils s'avanceraient contre les autres, comme si la sédition était née de nous⁵⁴.

L'expression «miracle de Dieu» qu'emploie Calvin pour désigner ce sommeil en période de troubles est particulièrement forte. Ce miracle permet non seulement d'expliquer l'échec de la sédition grâce à la protection divine, mais ce doux sommeil au

54. CO, L. 2243, Calvin à Bullinger, Genève, 15 juin 1555. *Erant iam in armis plurimi nebulones. Una vox ubique sonabat, trucidandos esse Gallos, et urbem ab ipsis proditam esse. Dominus autem pro miseris suis exsulibus incredibiles excubias agens, partim sopore eos perfudit, ut inter horrendos strepitus suaviter in lectis dormirent: partim continuit, ut minis et periculi terrore non fuerint percussi. Nemo certe domo egressus est. Atque hoc uno Dei miraculo fractus fuit impiorum impetus, quod nullus ad conflictum se obtulit. Statuerant enim, ut postea facile innotuit, si qui aggressi essent, se defendere: occisis quibusdam, grassari in alios: quasi a nobis exorta esset seditio.*

milieu des bruits effroyables (*ut inter horrendos strepitus suaviter in lectis dormirent*) permet également à Calvin de prouver que les réfugiés français bénéficient de cette confiance en Dieu qui témoigne de leur foi.

Dans la correspondance de Calvin, les passages où le réformateur exhorte un correspondant à «dormir à [son] aise» ou dans lequel il affirme encourager ses partisans à «dormir sans inquiétude» (*ut securi dormiant*) doivent donc être compris non seulement de manière figurée, comme représentant la tranquillité de l'esprit, mais aussi au sens premier d'un sommeil agréable et paisible⁵⁵, les deux allant de pair selon le réformateur. De même, lorsqu'en novembre 1547 Calvin affirme à M. de Falais qu'il ne cesse pas de «dormir à [s]on ayse» malgré les inquiétudes que les circonstances troublées actuelles pourraient causer pour l'avenir, il offre une démonstration de sa confiance en la Providence divine et de sa capacité à se démettre, au moins en grande partie, de ses «solicitudes»:

Mais le temps present nous admoneste plus que jammais, de nous preparer à recevoir ce que Dieu nous envoyra. Quelque chose que j'en conçoive, je ne laisse pas, quant à mon peril particulier, d'en dormir à mon ayse. Si ne suys-je pas tant stupide, que je ne prevoye ce qui pourroit advenir. Mais en suivant le chemin auquel il commande que je marche, j'apprens de rejeter sur luy beaucoup de mes sollicitudes, si je ne puis le tout⁵⁶.

Parvenir à se «démettre de ses sollicitudes» pour bénéficier du soulagement offert par le sommeil figurait d'ailleurs en bonne place dans l'*Oraison* de Calvin à dire le soir avant de s'endormir: «que tellement je me demette de toutes sollicitudes terriennes pour me soulager selon que mon infirmité le requiert, que jamais je ne t'oublie»⁵⁷.

55. Cf. par exemple CO, L. 957, Calvin à M. de Falais, [Genève, vers fin mars 1547?], «Je ne doute pas qu'il ne vole beaucoup de bruits pour le present des affaires de ceste ville. Quoy que vous en oiez, ne laissez pas d'en dormir à vostre aise; car il y a beaucoup de gens qui prennent plaisir à mentir, non seulement de nos voisins, mais aussi de ceux de dedans.» et L. 767, Calvin à Guillaume Farel, Genève, 13 février 1546, *Nostris, quantum possum, suadeo ut securi dormiant*.

56. CO, L. 957, Calvin à M. de Falais.

57. «Oraison pour dire devant que dormir», CO, vol. 6, col. 143.

En résumé, pour Calvin, la capacité à bien dormir, sans crainte ni souci, même au milieu des dangers, est un don offert par Dieu aux personnes qui placent leur confiance en sa bonté et le considèrent comme leur «assurance». Un sommeil paisible constitue à ses yeux une conséquence et un témoignage de la foi.

Bien loin – et même à l’opposé – de l’image que son portrait publié dans les *Icones* de Bèze donnera de lui seize ans après son décès, où s’affichent ses veilles excessives sans qu’il ne soit manifeste qu’elles n’étaient pas volontaires, Calvin a donc cherché à dormir à son «aise» et invité à faire de même.

Pour conclure, lorsqu’il ne s’agit pas d’une métaphore signifiant l’endormissement de la conscience, métaphore abondante dans son œuvre, et à condition que sa durée soit limitée aux besoins imposés par la nature, Calvin perçoit le sommeil de manière positive. Cette valorisation du sommeil par Calvin pour les bienfaits qu’il apporte aux humains ainsi que le rejet catégorique des veilles religieuses au milieu de la nuit, jugées inutiles pour le salut et même blasphématoires, présentent une rupture totale avec l’ascétisme monastique et l’idéal de vie régulière alors prônés par l’Église romaine.

ABSTRACT

Karine Crousaz, *To Sleep at Ease? John Calvin on Vigils and Sleep*

Based on John Calvin’s correspondance and sermons, this study explores the reformer’s perception of sleep and his own sleep-wake rhythm. Echoing the Pauline epistles, the idea of sleep in Calvin’s works is overwhelmingly used as a negative metaphor for humanity’s forgetfulness of God. Yet, the reformer valued the physiological act of sleeping provided that it was not excessive in duration. Calvin was aware of a link between sleep and good health, and in his everyday life he endeavoured to protect his sleep in order to safeguard his health. He rejected ascetic sleep deprivation and religious watches in the middle of the night as worthless. He even went so far as to call these practices blasphemous because, in his view, they disregarded Christ’s redemptory sacrifice. The opening lines of Calvin’s evening prayer, which was published alongside his *Catechism*, expressed the idea that God had made the night for humankind to rest and the day to work. The reformer viewed sleep as an “appetite” which, like eating and drinking, had to be

sated, but only in proportion to Nature's needs. It should allow the person to recover the strength they needed to perform their work the next day and render them more "joyful to praise God". A central aspect of Calvin's favourable perception of sleep is the belief that the ability to sleep at ease even during troubled times is a sign that the faithful trusts God completely. For the reformer, peaceful sleep was therefore "the true fruit of faith".

Karine Crousaz
Université de Lausanne
karine.crousaz@unil.ch